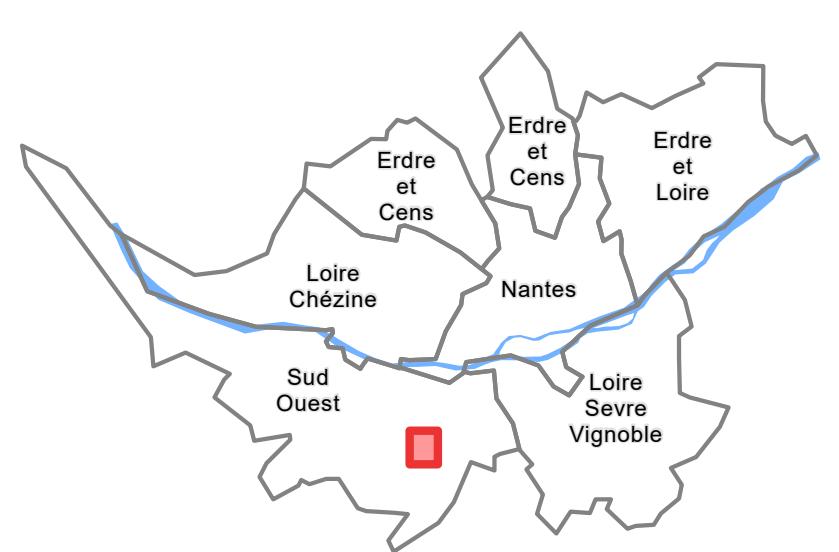


Planche
N16

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022
Modifié par arrêté simplifié le 15 décembre 2023
Modifié le 07 février 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°4

Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Bouguenais, Boulaye, Saint-Aignan-Grandlieu

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols

Nl Zonage
Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

xxx Linéaire commercial souple
xxx Linéaire commercial strict
Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
Périmètre logistique
Polarité commerciale majeure
Polarité commerciale intermédiaire
Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
Pôle de services
Périmètre tertiaire
Périmètre mixte productif-tertiaire

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale
Servitude de constructibilité limitée
Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)
Espace Paysager à Protéger (EPP)
Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

Parcelle
Empreinte Bâtie
Surface en eau
Limité communale

Format d'impression des plans 913 x 991 mm
Référentiel Parcellaire Cadastre Unique actualisé

GRILLE DE REPERAGE

